



Protocole COVID-19 du VPH Nuit des Gros Mollets 2021

Samedi 3 juillet 2021

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19



Dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, ce protocole résume toutes les mesures de sécurité et d'hygiène à appliquer afin d'assurer la sécurité de tous (respect de l'ensemble des règles d'hygiène et de distanciation physique). Ce dispositif sera envoyé par mail à tous les préinscrits à la NGM et les bénévoles avant l'épreuve. Il sera aussi publié sur notre site internet www.velopassionheimsbrunn.fr et affiché sur le site de l'épreuve le 3 juillet prochain. Ce présent protocole pourra être amené à évoluer sans préavis en fonction de l'évolution des mesures gouvernementales et/ou préfectorales.

Consignes générales et gestes barrières applicables par tous

- Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro alcoolique.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir à usage unique.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter.
- Eviter de se toucher le visage.
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres.
- Saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades.
- Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.
- Interdiction de distribuer des listes d'engagés ou programme ou flyer.
- Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition du public et des compétiteurs à la caisse centrale et au barnum.
- Le pass sanitaire, permettant de vérifier le statut vaccinal, le résultat d'un test négatif ou le certificat de rétablissement d'une personne, n'est pas obligatoire pour participer à la Nuit des Gros Mollets.

Fléchage

- Pour les compétiteurs et responsables de club : un tracé par fléchage au sol est prévu en sens unique pour le retrait des dossards avec entrées et sorties distinctes .
- Pour le public : les aires de départ et arrivée sont interdites au public.

Remise des plaques de cadre

- Tout compétiteur doit porter un masque jusqu'au moment du départ et après la course.
- Les dossards seront à retirer par un responsable du club ou le responsable du binôme des compétiteurs ou par le compétiteur pour la NGM Marathon.
- Les dossards seront préparées 48h à l'avance.
- Les plaques de cadre, à l'issue des épreuves, seront récupérées uniquement par les bénévoles du VPH mandatés spécifiquement pour cette mission.

Course

- Les masques seront retirés juste avant le départ de la course et mis en poche pour la course à partir de la catégorie benjamins.
- Le format du départ de la course sera de type 24h Heures du Mans mais espacé d'un mètre entre chaque compétiteur.
- Pas de serrage de main ou embrassades entre les sportifs.
- Pour le relais, le vététiste doit toucher le dos de son partenaire pour matérialiser la fin de son tour de course.
- L'arrivée aura sous lieu sur la ligne d'arrivée du chronométrage électronique .

Espace Tentes Club

- Une zone tentes clubs sera prévue sur demande des clubs au moins 2 jours avant la course.

Ravitaillement

- L'organisation ne met aucun ravitaillement à disposition.
- L'auto-ravitaillement par le compétiteur lui-même ou un membre de son club est autorisé.

Remise des prix

- Le speaker annoncera les classements.
- Seuls les trois premiers au classement auront une récompense.
- Les coupes et médailles seront disposés à l'avance sur une table avec un marquage des places (aucun passage d'objet de mains à mains). Seul le compétiteur pourra récupérer son lot.

Public

- Le port du masque est obligatoire pour le public lorsque la distance d'un mètre n'est pas respectée.
- Le public sera autorisé à se positionner le long du circuit mais pas à se regrouper.
- Le public ne sera pas autorisé à accéder à l'aire des compétiteurs (lignes de départ et d'arrivée).
- Pas d'accolade, ni d'embrasse ni de selfie avec les compétiteurs.

Vestiaires

- Il n'y aura pas de vestiaires ni douches mis à disposition des compétiteurs.

Sanitaires

- Les sanitaires seront fléchés et mis à disposition uniquement sur demande au responsable de l'organisation.

Lavage des vélos

- Il y aura une aire de lavage de vélo.

Bénévoles : dirigeants et encadrants

- Le port du masque est obligatoire pour les bénévoles.
- Mise à disposition une solutions hydro alcoolique.
- Ne pas serrer les mains, pas d'embrassade ni de selfie avec les compétiteurs.
- Ne pas jeter et donner de bidons.
- Ne rien accepter du public.
- Eviter la manipulation de matériel par le club et par le public.
- Un référent sera désigné par le VPH pour de l'organisation « Hygiène et COVID-19 » : il sera responsable de la mise en place des gestes barrière et répondra à toutes les questions sur ce sujet (cette action faisant partie de l'activité du club organisateur, elle est, à ce titre, couverte par le contrat collectif FSGT relatif à la responsabilité civile dont bénéficie le club et ses membres licenciés).
- Le speaker rappellera régulièrement les mesures sanitaires par la diffusion de messages

Secours

- Le port du masque est obligatoire pour les secouristes et les signaleurs.
- L'assistance extérieure pour des raisons mécaniques est interdite hors zone technique.

Caisse

- Il n'y aura pas de manipulation d'argent par les bénévoles au service.
- Une caisse sera tenue par un bénévole dédié à proximité du service.
- L'on s'efforcera de limiter les échanges de monnaies (pièces et billets) et on incitera le paiement par chèque
- Le barnum sera tenue par des bénévoles portant gants et masques.
- Un marquage permettra la distanciation .

Reconnaître les signes du COVID-19

Reconnaître les premiers signes du COVID -19 :

- Syndrome pseudo-grippal
- Fièvre (ou sensation de fièvre), frissons.
- Douleurs musculaires inexpliquées.
- Fatigue intense inexpliquée.
- Maux de tête inhabituels.
- Symptômes respiratoires
- Toux sèche, mal de gorge.
- Nez qui coule abondamment.
- Difficultés à respirer ou une sensation d'oppression dans la poitrine
- Symptômes digestifs
- Diarrhée
- Vomissements
- Autres : agueusie et/ou anosmie

En cas de signes de la maladie, le participant prévient l'organisateur pour annuler ma participation et je contacte mon médecin traitant.

Clause de prise de bonne conscience

- Tous les compétiteurs, bénévoles, partenaires, élus qui participent à la manifestation doivent surveiller leur état de santé en continu à partir de 14 jours avant et pendant l'épreuve, et ne doivent présenter aucun symptôme COVID-19 au cours des 14 derniers jours ou avoir été placés en quatorzaine.
- Toute personne se sentant malade ou qui présenterait des symptômes de COVID-19 ne devra pas se rendre sur le site.
- Cette clause est applicable à tous.
- Pour les compétiteurs : la présence atteste de votre bonne prise de conscience.

Bernard JOURDAIN
Président du VPH



www.velopassionheimsbrunn.fr